



Au nom de la Municipalité et du Conseil Général de la Commune de Corcelles-près-Concise



Communiqué

A la suite de démissions immédiates au 31 août 2023, engendrées par différents désaccords, rompant ainsi la collégialité au sein de la Municipalité, où toutes les solutions de médiation ont été épuisées, nous informons les citoyens et citoyennes de Corcelles-près-Concise que :

Monsieur le Syndic : Philippe Humbert
Madame la Municipale : Rébecca Payot
Monsieur le Municipal : Jérôme Kaempf

ont choisi de démissionner.

Ne restent que :

Monsieur le Municipal et Vice-Syndic : Vincent Jaquet
Monsieur le Municipal : Christian Millioud

Le quorum nécessaire pour que la Municipalité puisse valablement siéger et délibérer étant fixé à 3 personnes, le nombre des membres restant est donc insuffisant.

A partir du 1^{er} septembre et jusqu'à nouvel avis, la Municipalité ne sera plus en mesure de prendre des décisions.

La Municipalité est donc dans l'attente de la nomination d'un curateur « ad intérim » par le Conseil d'État ; cette 3^{ème} personne permettra à la Municipalité d'atteindre le quorum afin de pouvoir à nouveau valablement siéger et délibérer et ceci jusqu'aux prochaines élections complémentaires.

La Municipalité s'engage à communiquer rapidement l'évolution de la situation.

Corcelles-près-Concise, le 29 août 2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire


Philippe Humbert


Beatrice Moser

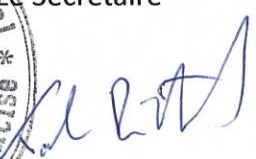


Au nom du Conseil Général

Le Président

Le Secrétaire


Didier Bourgeois


Karl BIRTHISTLE

